

COMMUNE DE RANCES



Rapport de la commission de gestion sur le préavis No 06/2025 relatif au Budget 2026

La commission s'est réunie le mardi 12 novembre 2025, afin d'étudier le préavis précité, en présence de Monsieur Rémy Cand, Syndic et responsable des Finances, ainsi que Madame Chrystèle Vidmer, boursière, que nous remercions pour le temps accordé et les réponses apportées à nos questions.

Le présent budget se solde par un déficit de Fr. 162'922.50 et une marge d'autofinancement, négative elle aussi, de Fr. 66'003.50. Cela signifie donc que la commune se voit contrainte de recourir à l'emprunt afin de financer ses dépenses courantes, et ce, pour la deuxième année consécutive. Pour rappel, le budget 2025 prévoyait un excédent de charges de Fr. 224'815.-.

Néanmoins, bien que préoccupante, il convient selon nous d'interpréter ces résultats avec prudence et d'attendre le bouclage des comptes 2025 et 2026 afin de tirer les conclusions qui s'imposent. En effet, la mise en place de la nouvelle péréquation en 2025, le passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 en 2026 ainsi que tous les montants provenant des organismes étatiques ou d'associations intercommunales sont autant d'éléments dont le coût réel peut être amené à diverger du montant budgété de manière significative.

Concernant ce budget, il est à relever que ce dernier a été établi pour la première fois conformément au nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Cette mutation se fondant sur une classification totalement différente de la précédente, il peut être extrêmement laborieux de tenter une comparaison avec les exercices antérieurs et ce travail entraînerait une importante débauche de temps et d'énergie pour une faible plus-value. Par conséquent, la municipalité a fait le choix de ne pas présenter de comparaison avec les années précédentes, ce que la commission juge judicieux. Cette absence de comparaison permet par ailleurs d'examiner les comptes avec un regard neuf et ainsi d'étudier plus méthodiquement chacun des chiffres inscrits.

Parmi les changements significatifs constatés, le résultat attendu de la péréquation devrait être favorable à notre commune d'environ Fr. 75'000.- par rapport à l'année 2025. D'autre part, nous remarquons que les efforts déployés par la municipalité semblent avoir permis de supprimer le déficit structurel de la Petite Epicerie, puisque les loyers encaissés permettent désormais de couvrir les frais de ce local, tout en permettant à la population de disposer d'un commerce au sein de la localité. A propos de ce service, nous soutenons la proposition de la municipalité de passer l'investissement lié à La Petite Epicerie du patrimoine financier au patrimoine administratif. Cette modification n'entraîne aucune conséquence en terme de coût financier.

Enfin, nous relevons divers travaux d'entretien qui ont été inscrits au budget, à savoir :

- La mise en place d'un système de gestion électronique des clés pour le collège et la grande salle, y compris l'équipement nécessaires (cylindres électroniques)
- Le remplacement des portes de l'administration afin de permettre une meilleure isolation phonique et garantir ainsi la confidentialité des échanges.

- Divers travaux d'entretien au sein d'un appartement du collège (entretien normal)
- La réfection du sol de la grande salle pour Fr. 20'000.- ainsi que divers frais liés des contrats d'entretien pour la ventilation, la chaudière ainsi qu'un nouveau contrat pour l'entretien des appareils ménagers de la cuisine, pour Fr. 3'200.-/an. A ce propos, les frais de réparation et/ou les pièces demeurant à charge de la commune, la conclusion d'un contrat aussi onéreux nous semble passablement élevé. Il en va de même pour l'achat de matériel et ustensiles de cuisine qui figure dans les comptes pour plusieurs milliers de francs chaque année depuis 2023.
- Pour l'église, l'installation d'une main-courante ainsi que la pose de crochets de sécurité en toiture afin de permettre de futures interventions d'entretien. Un léger entretien des cloches et le remplacement du bac à fleur seront également effectués.
- Au sujet des routes, une expertise sera commandée, pour Fr. 10'000.- afin de permettre d'inventorier ces dernières, de faire un point de situation sur leur état, sur la durée de vie résiduelle du revêtement et les interventions d'entretien à prévoir, le tout pour, à terme, permettre une planification efficace des travaux à entreprendre. Les comptes routiers prévoient également le remplacement des panneaux de signalisation du village pour environ Fr. 15'000.-.
- Du côté du traitement des eaux usées, des frais d'entretien des collecteurs et canalisations sont prévus pour environ 42'000.-, dans la continuité des exercices précédents.

Au sujet des domaines autofinancés, soit l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées et l'élimination des déchets, nous remarquons que les deux premiers services sont couverts et que seul celui des déchets s'oriente vers un déficit. Pour rappel, avec MCH2, un éventuel excédent de charges dans chacun de ses domaines ne pourra absolument plus être pris en charge par l'impôt et les taxes y relatives devront alors être rapidement ajustées pour garantir la couverture des coûts.

En résumé, la commission constate que ce budget semble avoir fait l'objet d'un examen minutieux et réfléchi de la part de la municipalité, que les frais sont projetés de manière mesurée et proportionnée et que la gestion du patrimoine communal est assurée de manière cohérente et en adéquation avec les ressources financières à disposition.

Le résultat final étant malgré tout déficitaire, il conviendra d'usé avec parcimonie des crédits octroyés dans le cadre de ce préavis afin de s'approcher, autant que faire se peut, de l'équilibre budgétaire.

En conclusion, la commission de gestion remercie la municipalité et la boursière pour le travail accompli et invite le Conseil à adopter le préavis No 06/2025 tel que présenté.

Rances, le 25 novembre 2025

Pour la commission de gestion :

Steeve Bourgeois

Jean-François Nicolet

Mickaël Sigrist

Jean-Luc Stäubli

Quentin Zehnder (rapporteur)